

Les zones inondables couvrent environ 7% de la surface du bassin versant de la Sélune. Sur les 80 communes de ce bassin, plus de 1000 bâtiments sont en zones inondables. Une inondation est bien un risque naturel, mais on peut plus ou moins s'y exposer !

### Des constructions vulnérables en zones inondables

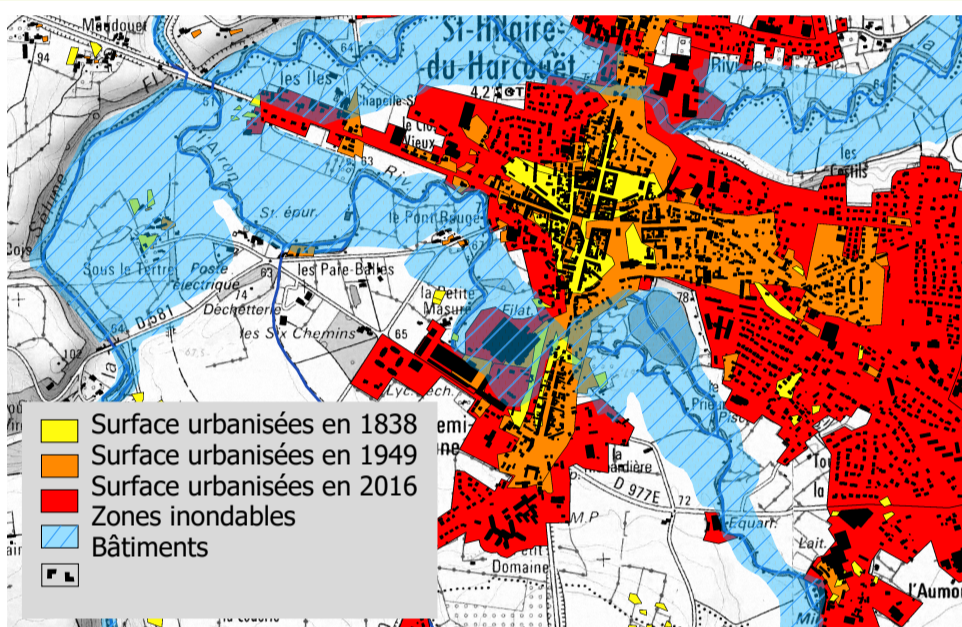
Le risque inondation est un cumul de l'aléa, « le débordement de la rivière » et de la vulnérabilité, « l'exposition humaine ». L'aléa dépend des conditions climatiques, alors que la vulnérabilité découle des aménagements humains. Afin de réduire la vulnérabilité, le nombre de bâtiments exposés au risque d'inondation, ne doit pas être augmenté, et les dégâts occasionnés limités pour faciliter le retour à la normale.

### Urbanisme et zone inondable : une longue histoire !

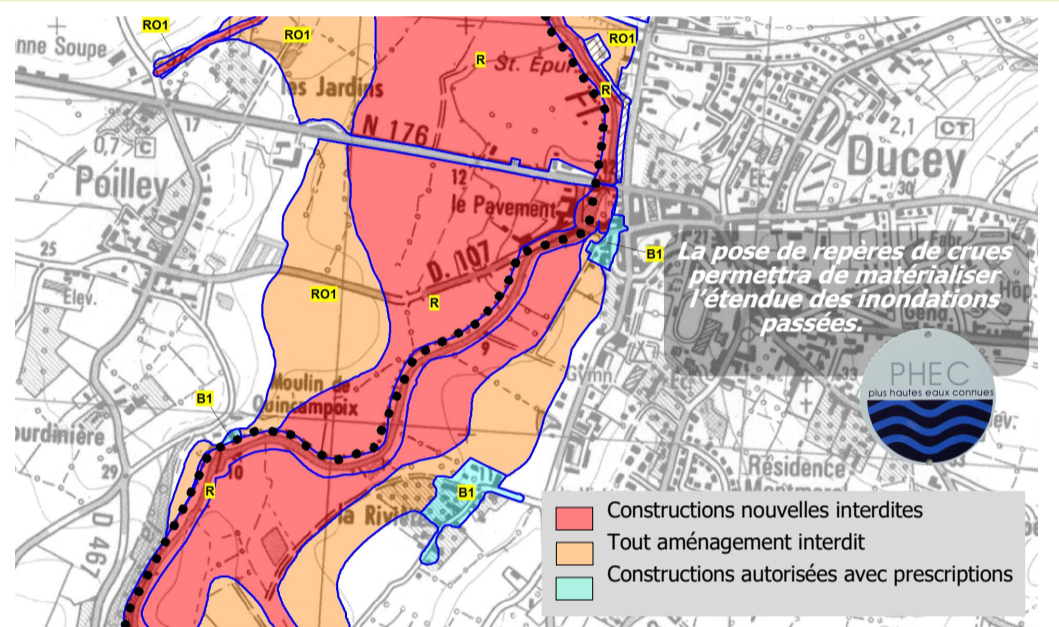
Les secteurs de Ducey et Saint-Hilaire sont naturellement exposés au risque d'inondation. Ducey est très à l'aval du bassin versant de la Sélune tandis que le centre de Saint-Hilaire du Harcouët est situé à la confluence de l'Airon et de la Sélune. En crue, les eaux débordent très largement dans la plaine alluviale. Historiquement, on trouvait en zone inondable des bâtiments qui utilisaient l'eau, comme ressource ou énergie : moulins, tanneries, draperies... Le risque d'inondation était intégré au fonctionnement. Au fil du temps, ces bâtiments ont perdu leur usage et ont été transformés en habitations, plus sensibles aux dégâts des inondations. Le développement récent des villes a conduit à la recherche de nouvelles surfaces, plus vastes et à proximité des bourgs.



Moulin de la Roche, Ducey, 1910



Si on regarde le développement de Saint-Hilaire, on constate que en 1753, très peu d'habitations (en jaune) étaient en zones inondables. En 1949, le centre-ville de Saint-Hilaire s'étalait déjà sur tout la surface rouge. Aujourd'hui, la surface urbanisée (en gris) s'étend sur une grande superficie. De nouveaux bâtiments et parkings ont été construits en zones inondables, de 1949 à 2016.



L'Etat a relancé le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Sélune. Ce document réglementaire identifie les zones soumises au risque d'inondation et les conditions de leur urbanisation. Il doit être appliqué par les communes dans leur document d'urbanisme. Ainsi, le nombre de personnes exposées au risque devrait ne pas augmenter et les dégâts rester limités lors de la prochaine inondation.

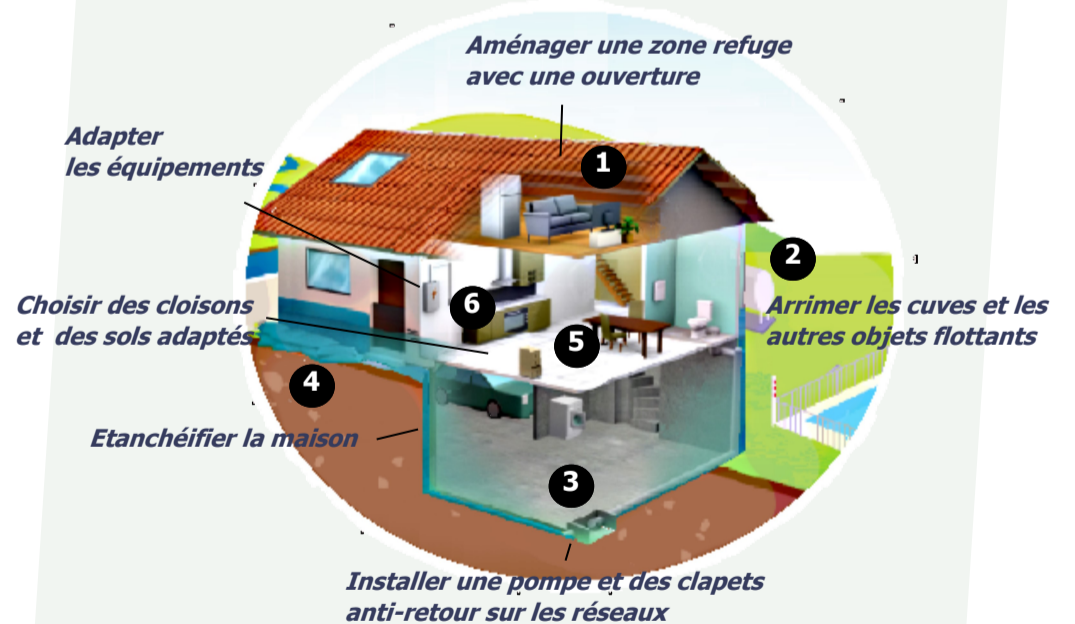
### Zones inondables, zones protégées

Sur le bassin versant de la Sélune, plus de 1000 bâtiments ont été recensés en zones inondables. Ces bâtiments sont souvent des entrepôts, des industries et quelques habitations. Outre l'exposition au risque que cela implique, de gros travaux de terrassement ont dû être nécessaires pour les mettre hors d'eau. Ces aménagements nuisent aux rôles et fonctions naturelles assurées par les cours d'eau et leur plaine inondable, notamment l'écroulement des crues qui permet de réduire le débit et la puissance des crues. Sans ces zones d'expansion, le risque d'inondation pour les communes situées à l'aval augmente.



En zone inondable, tous travaux et aménagements sur une surface de plus de 400 m<sup>2</sup> sont soumis à une procédure police de l'eau. Tels que des creusements, remblais...

### J'adapte ma maison pour surmonter une inondation !



### Je gère la crise : avant, pendant, après

Alerte	<b>Avant</b>	<b>Pendant</b>	<b>Après</b>	Retour à l'état initial
	<p>Coupez le gaz et l'électricité</p> <p>Rangé les poubelles</p> <p>Rangé les produits toxiques</p>	<p>Respectez les consignes</p> <p>Gagnez un point haut</p> <p>Prenez le nécessaire d'urgence</p>	<p>Aérez et chauffez votre maison</p> <p>Jeté les aliments périssables</p> <p>Désinfectez et nettoyez</p>	

